



**DECISION N°31-2024 –
AVENANT N°3 CHANGEMENT DE DENOMINATION SOCIALE
ACCORD CADRE PRESTATION D'EMISSION, DE LIVRAISON ET SUIVI
DE GESTION DES TITRES RESTAURANTS DEMATERIALISES POUR
LE PERSONNEL CCFE**

Le Président de la Communauté de Communes de Forez-Est

Vu le Code de la Commande Publique, et notamment les articles L2194-1 et L2194-2,

Vu les statuts de la Communauté de Communes de Forez-Est,

Vu la délibération n°2022.019.19.07 du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de Forez-Est en date du 19 juillet 2022 portant diverses délégations de pouvoirs à Monsieur le Président,

Vu le Marché 2021-FOUR-TC-0010 notifié le 15 décembre 2021 à la société dénommée NATIXIS devenue BIMPLI sise 110 Avenue de France 75013 PARIS,

Et vu le projet d'avenant pour le changement de dénomination de la société BIMPLI qui devient SWILE, rapporté en annexe,

Considérant que l'opération de fusion entre la Société BIMPLI, absorbée par la Société SWILE, constitue une simple passation de l'ensemble des activités de la société BIMPLI sous l'enseigne SWILE, qui a pris effet le 1^{er} janvier 2024,

Considérant que, par conséquent, la société BIMPLI devenue SWILE est détentrice d'un nouvel extrait K-BIS et de nouvelles coordonnées bancaires, tels rapportés en annexe,

Considérant que la Communauté de Communes de Forez-Est doit constater ce changement de dénomination sociale au niveau de la société nouvellement nommée SWILE,

Considérant la nécessité d'acter par avenant la nouvelle dénomination de la société en charge du service d'émission et de gestion des titres restaurants dématérialisés pour le personnel de la Communauté de Communes de Forez-Est,

DECIDE

ARTICLE 1

D'approuver et de signer le projet d'avenant n°3 pour le changement de dénomination de la société en charge de la fourniture des titres restaurants dématérialisés pour le personnel de la Communauté de Communes de Forez-Est.

ARTICLE 2

Ampliation de la présente décision sera adressée à :

- Monsieur Le Sous-Préfet de MONTBRISON,
- Monsieur Le Trésorier de FEURS.

Fait à FEURS (Loire),

Le 16/02/2024

Le Président,
Pierre VERICEL

Communauté de Communes
de Forez-Est
13 Avenue Jean Jaurès
42110 FEURS